



## Jean-Paul LECOQ

Maire de Gonfreville l'Orcher Conseiller départemental de Seine-Maritime Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Nos Réf. JPL/SG

Madame Nicole KLEIN

Préfète de la Région Normandie
7, place de la Madeleine
CS 16036
76036 ROUEN CEDEX

Madame la Préfète,

Thierry Foucaud, Vice-Président du Sénat, m'a communiqué le courrier de réponse que vous lui avez adressé suite aux démarches engagées auprès de vous, dès le 9 février, concernant le plan de restructuration annoncé par le groupe Lafarge/Holcim.

La teneur et le contenu de ce courrier me laissent pour le moins perplexe s'agissant de la réaction du représentant de l'Etat face à un plan de licenciement massif, conduit par un groupe dégageant des bénéfices considérables, et s'apprêtant à fermer un site de production rentable pour lui substituer une filière d'importation à partir d'une matière première pourtant présente sur le site actuel.

En premier lieu, je m'étonne que vous repreniez à votre compte, sans émettre aucune réserve ou nuance, ni même aucun regret, les arguments développés par la direction nationale de Lafarge/Holcim dans le courrier de communication qui a accompagné son annonce. Pourtant, bien des points sont discutables et mériteraient des investigations poussées des services de l'Etat.

Ainsi, l'un de ces arguments que vous retranscrivez dans votre courrier, consiste à affirmer que le groupe « estime faire face à une surcapacité de production de clinker au niveau français et adapte ses outils de production en conséquence ». Or, si tel était le cas, il n'aurait pas besoin de créer une filière d'importation de clinker à partir de son site de St-Vigor-d'Ymonville, en lieu et place de son unité de production. De plus, cet argument ignore les perspectives de reprise dans la filière ciment que tous les observateurs notent, y compris au sein même du groupe Lafarge, après plusieurs années de baisse de la demande.

Il est par ailleurs à souligner que les marges dégagées par la filière ciment de Lafarge n'ont que très peu souffert de cette baisse du marché depuis 2008 pour se situer au-delà des 25 %.

Autre argument que vous reprenez sans aucune nuance pour justifier ce plan, la « redistribution des équilibres d'un marché local déjà tendu ».

Or, d'une part, le plan de consolidation du site de St-Vigor-d'Ymonville imposé en 2013 par le groupe a débouché en 2015 sur des résultats au-delà des prévisions, en raison notamment des concessions acceptées par les salariés et de leur engagement total pour assurer la pérennité du site de production. Le groupe devait dans le même temps consacrer au site 80 millions d'investissements, 17 millions seulement furent réalisés.

Et, d'autre part, la « redistribution des équilibres » fait référence à l'implantation sur la zone industrielle du Havre de deux concurrents étrangers qui ont basé leur projet industriel sur l'importation de clinker depuis le Maroc notamment. Sauf que ces deux projets ne sont pas opérationnels pour l'heure et n'affectent donc pas les résultats de Lafarge. De plus, ils sont le fruit d'une politique du Grand Port Maritime du Havre qui ne saurait laisser l'Etat indifférent. En effet, si cet argument devait être confirmé comme vous semblez le faire, alors le GPMH serait clairement responsable de la suppression programmée de 111 emplois chez Lafarge.

Au-delà de ces justifications, vous annoncez dans votre courrier la vigilance des services de l'Etat concernant le respect des droits des salariés et la prise en compte de la situation sociale de chacun. C'est, me semble-t-il, la moindre des choses.

Cela ressemble d'ailleurs à un service minimum lorsque l'on sait que le plan de reconversion du site de production de St-Vigor-d'Ymonville entrainerait la perte localement de 111 emplois, un impact lourd sur les 700 à 750 emplois indirects liés à cette usine de production de ciment et de clinker, l'arrêt de l'exploitation de la carrière et sa reconversion en site de stockage, ainsi qu'un préjudice porté à l'économie circulaire, l'utilisation des fours de Lafarge étant fréquente pour valoriser en énergie des matériaux impropres.

Elle aurait également comme conséquence, dans le cadre des futurs chantiers de construction de notre région, de recourir à du clinker importé, alors même que nous disposons actuellement d'un site de production qui a largement fait ses preuves, tant en matière écologique, qu'en matière de qualité. Une carrière disposant d'une réserve d'exploitation estimée à une centaine d'années.

Enfin, du point de vue du développement de l'axe Seine, qualifié d'enjeu national par les gouvernements successifs, le démantèlement de cette cimenterie située en bord de Seine et recourant très largement au transport fluvial pour alimenter les chantiers et futurs chantiers de la région parisienne serait incompréhensible.

J'ai bien noté que vous aviez demandé au « Commissaire au Redressement Productif de porter la plus grande attention à la compétitivité du secteur des cimenteries en Normandie et sur la zone du Havre en vue de pérenniser leurs activités ainsi que celles des autres industries du secteur ».

Mais si l'Etat se contente d'accompagner socialement et donc de valider implicitement la fermeture de la cimenterie Lafarge et l'exploitation de la carrière de Saint-Vigor-d'Ymonville, il va clairement à l'encontre de cet engagement.

Le « redressement productif » ne saurait en effet passer par l'encouragement à la destruction des outils industriels qui ont fait leur preuve localement, et qui bénéficient d'atouts considérables, en vue de favoriser des importations. Et que dire de la suppression des emplois concernés et de la disparition des savoir-faire qui figurent justement parmi ces atouts.

Dans ce dossier précis l'Etat, comme la Région, disposent à l'évidence de leviers d'action dès lors qu'ils ont la volonté d'agir :

- Le montant des loyers et ses mécanismes qui défavorisent le transport fluvial, fixés par le GMPH.

- L'exploitation de la carrière de St-Vigor-d'Ymonville.
- Le recours au four de la cimenterie pour la valorisation en énergie des matériaux impropres de tout le bassin industriel du Havre.
- Les futurs chantiers d'intérêt national de l'éolien en mer qui ont besoin du ciment local.
- Les conséquences des engagements de la France lors de la COP21 en matière de réduction du bilan carbone, la direction de Lafarge estimant que la fermeture de son site de production au profit de l'installation d'une filière d'importation de clinker fabriqué ailleurs entre dans ce cadre et permet d'obtenir une réduction de sa facture carbone.
- Les versements de CICE au groupe Lafarge.

C'est dans ce sens que, avec de nombreux élus, je demande depuis le mois de février l'organisation d'une table ronde consacrée à la pérennisation de la cimenterie de Normandie. Vous n'y répondez pas dans votre courrier, je m'en étonne et renouvelle par la présente cette demande avec insistance.

Il y a quelques années, lorsque la direction de l'entreprise ISOPLAST à Harfleur avait annoncé la fermeture de son site de production et le licenciement de ses salariés, la table ronde organisée par l'Etat et la mobilisation de toutes les collectivités avaient permis de mettre en échec ce bien triste dessein. Depuis, la production est consolidée et l'entreprise a même embauché.

Comme quoi, en matière économique, dès lors qu'une volonté publique s'exprime et rencontre l'adhésion des salariés, rien ne saurait être inéluctable.

Nous attendons par conséquent autre chose qu'un simple accompagnement social avec une nouvelle fois la mobilisation d'argent public pour gérer les conséquences de décisions financières prises par des multinationales au nom de logiques de rentabilité toujours plus fortes de ses actionnaires.

Ce plan de restructuration est une aberration sur le plan social, sur le plan sociétal, sur le plan écologique, il l'est également sur le plan économique, l'usine de St-Vigor-d'Ymonville étant parfaitement viable.

Ne doutant pas d'une prise de position plus offensive de l'Etat sur cet important sujet et dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à toute l'assurance de toute ma considération.

Gean-Paul LECOQ